

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-205

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr CARTON Emmanuel 686, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux à l'intérieur à son domicile,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit face au 686, route de Bergues, place PMR incluse, et ce, à partir du 25 septembre 2023 de 7h à 18h, pour la durée des travaux estimée à 3 semaines.

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 16/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHANDT

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 16/09/2023  
Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHANDT